



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

***Séance du lundi 29 septembre 2008***

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : ?

**D - 20080428**

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIE EXACT,

***Aujourd'hui Lundi 29 septembre Deux mil sept, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

**Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, (*présente à partir de 17h 30*) M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphane DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, (*présent à partir de 17h 30*) Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, (*présent jusqu'à 16h 55*), Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAIOD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

**Excusés :**

Mme Chantal BOURRAGUE, M. Jacques RESPAUD,

## ***Conseil du Développement Economique et Social de la Ville de Bordeaux.***

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du conseil municipal du 21 mars, je vous avais indiqué que je proposerais à votre Conseil la mise en place d'une instance consultative municipale, représentant les forces vives de Bordeaux, et appelée à donner son avis sur les grands enjeux du développement de notre ville

J'ai chargé Jacques Valade d'une mission de préfiguration de cette structure, dont il sera amené à assumer la présidence.

Les éléments ci-après reprennent l'essentiel de ses préconisations.

### **I. Cadre général**

L'évolution de la relation entre les citoyens et les structures collectives dont ils dépendent, aboutit désormais à une nouvelle forme de coopération entre élus et électeurs.

Beaucoup de nos concitoyens ont, en effet, le désir d'intervenir dans la définition de leur quotidien, de leur environnement et de leur avenir, sans pour autant souhaiter assumer directement une responsabilité de gestion des structures existantes.

Certes, des formes de concertation de plus en plus élaborées existent ou se mettent en place (associations ou comités de quartier, d'usagers, d'action sociale ou culturelle, ateliers d'urbanisme, ...) mais elles ont pour but premier de gérer le quotidien et de servir d'interface entre l'exécutif municipal et les habitants.

L'idée de base de la mise en place d'un comité de développement de Bordeaux est d'intervenir en amont du quotidien - même s'il s'agit naturellement de l'améliorer - afin d'animer la vie municipale au niveau de réflexions et de débats généraux mais également de formuler des suggestions et des propositions sur les thèmes à développer, améliorer voire infléchir.

Ainsi, le débat peut s'organiser d'une façon sereine, sans interférences avec les responsabilités exécutives, même si le conseil de développement peut être consulté sur certaines délibérations soumises au conseil municipal.

Dans le cadre de la mission de préfiguration, deux points sont apparus qui méritent réflexion :

- tout d'abord en ce qui concerne ce que l'on peut appeler la limite géographique de la réflexion. Peu de villes en effet - pour ne pas dire aucune - dans la situation de Bordeaux incluse dans une communauté urbaine en situation minoritaire en terme de nombre d'habitants, ont imaginé une telle structure de réflexion. Certaines collectivités territoriales, communautés urbaines ou départements, s'en sont dotées. Sans oublier, naturellement, les conseils économiques et sociaux régionaux et le conseil économique et social national. Mais là, il s'agit d'instruments correspondant aux assemblées élues, conseils régionaux ou Parlement ;

- le cas de Bordeaux est singulier. En effet, sans négliger l'importance de sa communauté urbaine, il est évident que la ville de Bordeaux tient un rôle essentiel dans l'agglomération, responsable de la plupart des éléments structurants tels que Opéra et Grand stade, école des Beaux arts, conservatoire national de région, mais également image locale, d'agglomération, départementale et régionale. Bordeaux est réellement le cœur de cette métropole régionale autour de laquelle la vie publique, culturelle, universitaire, sportive et politique s'organise.

L'inscription de Bordeaux au patrimoine mondial de l'UNESCO, sa candidature pour être capitale européenne de la culture en 2013, son rayonnement dans le monde grâce sans doute à ses vins fameux, à son terroir et à son art de vivre mais également à ses écrivains, ses philosophes et à ses nombreux talents, justifient cette démarche de prospective et de prévision bordelaises.

Déjà, par le passé, une structure avait été imaginée, le « comité d'expansion de Bordeaux et du Sud-Ouest » qui était un carrefour où l'on pouvait se rencontrer et les idées s'échanger : il importe d'actualiser cette démarche et de mieux l'organiser autour de la ville.

Ce conseil, véritable force de propositions, nécessite des moyens à hauteur de cette ambition :

- la valeur fondamentale doit en être l'écoute et le respect mutuel de ses membres ;
- ceux-ci doivent, par ailleurs, accepter de travailler et de réfléchir pour défendre notre territoire en osmose avec le Maire, son conseil, mais également l'environnement humain dont ils sont le reflet. Un partenariat naturel doit être recherché avec tous les organismes à finalité proche (chambres consulaires, syndicats, associations, monde éducatif, ...) ;
- le choix des membres doit faire l'objet d'un soin particulier, il importe, en effet, de fédérer les capacités et les engagements des personnalités d'horizons très divers représentatifs de la communauté de vie que constitue une ville avec, pour corollaire, la préoccupation permanente d'associer les autres structures ;
- enfin, les moyens humains, logistiques et financiers, doivent être adaptés à l'objectif initial. L'entreprise est déjà très ambitieuse, elle doit susciter adhésion et enthousiasme..

## **II. Modalités de mise en œuvre**

1. Le conseil de développement économique et social de Bordeaux est créé à l'initiative du Maire de Bordeaux et est soumis à l'approbation du conseil municipal.

Ce conseil doit rassembler des personnes et des personnalités de tous horizons, issues de la société civile et au contact de la population, afin de participer à une réflexion prospective pour un développement durable, harmonieux et maîtrisé de Bordeaux.

2. Le CODES de Bordeaux est rattaché au cabinet du Maire.

3. Le CODES de Bordeaux est constitué à partir de 4 collèges comportant chacun au maximum 25 membres :

- collège 1 : salariés
- collège 2 : employeurs
- collège 3 : monde associatif
- collège 4 : personnalités qualifiées.

Les membres de ces collèges sont – pour l'essentiel – habitants de Bordeaux sans pour autant exclure des participants extérieurs à la ville.

4. Le président du CODES est nommé par le Maire.

5. La composition des différents collèges est proposée au Maire qui en informe le conseil municipal.

6. Le CODES de Bordeaux est doté d'un bureau composé du président, d'un secrétaire général et de deux représentants de chacun des collèges auxquels pourront être associés des membres chargés de secteurs particuliers, voire de 3 à 5 personnalités extérieures choisies pour leurs compétences ou leur rayonnement personnel.

7. Les thèmes de réflexion sont proposés par le Maire au CODES qui, après avoir désigné un rapporteur et mis en place un groupe de travail spécifique, examinera les propositions formulées avant d'arrêter un avis en assemblée générale.

Le CODES peut également décider de s'autosaisir de sujets qui lui paraissent importants pour la ville et son devenir, formuler des notes d'éclairage, amorcer de travaux éventuels plus approfondis, et fournir d'une façon annuelle des rapports d'étape.

La démarche pragmatique consistant à créer des groupes de travail spécifiques des sujets étudiés paraît préférable à la mise en place de commissions qui rigidifient par trop le système.

8. Une très étroite relation doit exister entre les responsables du CODES et le Maire afin de soutenir et de valoriser les travaux du CODES et de les publier en vue d'intégrer les résultats et propositions dans la planification du développement de la ville.

9. Le CODES, en dehors des avis qu'il formule et des notes d'orientation qu'il propose, contribue, en étroite relation avec la Ville à l'évaluation de l'évolution des politiques municipales.

10. Le succès d'une telle initiative dépend de la motivation des personnes qui acceptent d'y participer et leur choix doit faire l'objet de tous nos soins.

Il dépend également des moyens disponibles. Les expériences passées amènent à proposer le schéma suivant :

- aux côtés du président, un vice-président délégué qui assurera la fonction de secrétaire général du CODES ;
- un chargé de mission dans un premier temps, avec une évolution possible en fonction de la montée en puissance des travaux du conseil ;
- un agent chargé de la tenue des plannings, du suivi et de la bonne organisation des groupes de travail, et le secrétariat correspondant.

Par ailleurs, il dispose de locaux accessibles et adaptés au travail à effectuer.

En conclusion, la création d'une telle structure doit déboucher sur un nouveau mode de relations entre les Bordelais, l'agglomération et la Ville de Bordeaux.

Cette initiative permettra de donner plus de lisibilité à l'ambition partagée par les habitants de la ville et leurs élus.

Elle doit être porteuse de cohésion, de participation du plus grand nombre et de projets et de progrès partagés.

Je vous propose donc d'approuver la mise en place de cette instance, et de ses modalités d'organisation et de fonctionnement.

**AMENDEMENT PROPOSE PAR LE MAIRE :**  
**SUPPRESSION DU POINT 2**  
*(et rattachement au secrétariat général)*  
**ADOpte A LA MAJORITE**  
VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE  
ABSTENTION DU GROUPE DES VERTS

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 29 septembre 2008

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Alain JUPPE**

